

# Avis public

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance extraordinaire du Conseil municipal le 18 juin 2019 à 19 h au 162, rue des Jésuites, à Tadoussac.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

## **DÉROGATION MINEURE** **DM2019-006**

### **Nature et effets :**

- Demande de dérogation à l'article 6.1.1 du Règlement 253 relatif au zonage.
- Demande à ce que :
  - o Le bâtiment principal puisse être implanté à 4,2 mètres de la ligne latérale du lot alors que le Règlement prescrit une marge de recul latérale minimale de 5 mètres.

### **Identification du site concerné :**

- 412, rue du Bateau-Passeur (lot 4 342 555 du cadastre du Québec)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à Tadoussac ce 30<sup>e</sup> jour de mai 2019**



Marie-Claude Guérin  
Directrice générale

